

Conseils pour la présentation des activités de médiation scientifique dans un dossier d'évaluation

L'article L411-1 du Code de la recherche précise les missions des personnels de recherche. En complément de la première mission indiquée qui est le développement des connaissances, le code de la recherche précise que « **l'information des citoyens dans le cadre de la politique nationale de science ouverte et la diffusion de la culture scientifique et technique dans toute la population, notamment parmi les jeunes** » est une mission à part entière des chercheurs et chercheuses.

Une condition nécessaire à la reconnaissance des activités en direction de la société, dites activités de médiation scientifique ou de vulgarisation, est qu'elles soient décrites dans les rapports d'activité avec la même précision que les parties consacrées à la production des connaissances, l'administration de la recherche ou l'enseignement. L'objectif de cette note est de servir de guide à celles et ceux qui souhaitent présenter dans leur rapport d'activité leur implication dans ces actions et favoriser leur prise en compte dans leurs évaluations ou leurs demandes de promotion. Les éléments factuels fournis dans le rapport serviront à une évaluation de l'engagement du chercheur ou de la chercheuse dans des actions de médiation scientifique au-delà d'une évaluation strictement quantitative.

Dans un rapport d'activité, il s'agit de donner au rapporteur un maximum d'éléments factuels, de l'aider dans son appréciation du dossier et dans la rédaction de son rapport. De la même manière que l'évaluation de la production scientifique ne peut se faire uniquement à partir d'une liste d'articles et de critères bibliographiques purement quantitatifs, les actions de diffusion vers la société, qui présentent une très grande variété de formes, doivent être décrites de façon précise afin qu'elles puissent être évaluées. Étant donné la grande diversité des profils, tant par la nature des actions menées que par le volume d'engagement, leur description ne peut pas être uniforme et normée. Il convient à chacun de choisir ce qu'il souhaite mettre en avant. On peut toutefois souligner la nécessité d'un certain nombre d'éléments incontournables, ainsi que certaines caractéristiques sur le fond et le forme pour ce qu'il a été choisi de présenter. Ce sont ces conseils qui font l'objet du document présent.

La partie « médiation scientifique » d'un rapport d'activité ou de candidature est constituée **d'un texte de présentation / explications, d'une liste des actions / productions et éventuellement d'une partie consacrée aux projets**. Cette partie du rapport d'activité doit rester synthétique mais doit refléter par sa longueur l'investissement.

I. LE TEXTE DE PRESENTATION

Il est indispensable de présenter ses actions de médiation scientifique dans un texte rédigé. Il s'agit de décrire explicitement les actions déployées : la nature de la contribution et le public visé, en opérant des choix et/ou des regroupements dans le cas d'une production abondante. C'est l'occasion de prendre du recul sur les actions menées et de leur donner du sens. On peut alors expliquer les motivations qui ont conduit à ces actions, expliquer ses intentions, le choix des actions, le choix du/des publics. On peut mentionner des éléments sur la réception de ces actions.

Pour les chercheurs et les chercheuses consacrant une proportion significative de leur temps de travail à la médiation.

Il serait intéressant que les chercheurs et chercheuses ayant une expertise reconnue en matière de médiation scientifique analysent comment leurs actions contribuent à renforcer la visibilité de leur domaine de recherche, à augmenter l'attractivité de la physique et des métiers de la recherche. Comment ces actions s'articulent-elles avec les autres activités de l'équipe et du laboratoire, ou de CNRS Physique ? En outre, il est important de préciser son positionnement stratégique en matière de médiation scientifique : quels sont les objectifs à moyen et long terme ? Quels moyens sont envisagés pour toucher un public plus large ?

II. LISTE DES ACTIONS / PRODUCTIONS

2.a. Structuration de la liste

L'élément indispensable de la présentation est **une liste précise des actions mises en œuvre**. Il est important que d'une manière ou d'une autre soient indiqués la nature de la contribution et le degré d'implication (Quel temps passé ? Quelles responsabilités ? S'agissait-il d'un cadre préétabli ?) et que le public visé apparaisse. Pourront être ajoutés le degré de visibilité (local, régional, national) et la taille de l'audience.

Selon le nombre et la nature des activités menées, la liste pourra être scindée en sous-listes thématiques. Par exemple, il peut être intéressant de ne pas faire figurer l'écriture d'un livre au milieu d'une longue liste d'interventions en milieu scolaire, pour ne pas que l'information échappe au rapporteur. Il peut aussi être utile de donner un décompte par type d'action.

Remarque : On peut tout à fait valoriser le fait d'avoir réalisé une plaquette de présentation de A à Z en passant par la maquette et l'impression (c'est une preuve d'engagement), ou le fait d'avoir fait appel à un professionnel pour cela (c'est un souci de qualité). On peut aussi valoriser des actions lorsqu'on a joué un rôle de conseil pour des journalistes producteurs de documentaires ou d'articles. Notamment, certains chercheurs et chercheuses sont sollicités pour valider scientifiquement des scripts de documentaires.

2.b. Précisions selon le format

Pour **les interventions orales** seront mentionnés le lieu et la date. Il peut être utile d'ajouter comme information la nature de l'intervention (conférence grand public, participation à un débat, échanges avec un public type « Pint of Science » ...), le contexte de l'intervention, la nature du public et éventuellement le nombre de spectateurs. Préciser si l'intervention a été réalisée seul ou non. S'il y a réalisation d'expériences en public...

Pour **les articles écrits**, il faut communiquer le même type d'informations que pour les publications scientifiques (auteur, titre, pages, revues, DOI si existant). Ne pas oublier de préciser si tout a été écrit par l'auteur ou l'autrice et ses coauteurs ou s'il s'agit du texte d'un ou d'une journaliste suite à un entretien. Cela ne représente pas le même engagement. Penser également à déposer les documents en texte intégral dans des archives ouvertes, notamment dans HAL (<https://hal.science>).

Pour **les interventions dans les médias** (émission de télévision ou de radio), préciser la date de diffusion de l'émission, le nom du journaliste ou de l'émission et la nature de l'intervention : est-ce un interview, un plateau

en direct ? Est-ce une visite de laboratoire ? Est-ce la présentation d'expériences spécifiquement préparées pour l'occasion ?

Pour **les documentaires audio-visuels** de format court diffusés sur Internet, indiquer quelle part a été prise dans tout le processus de réalisation de la vidéo : préparation, script, tournage, montage.

2.c. Formations

Le cas échéant indiquer les formations suivies dans le domaine de la médiation scientifique (formations données par un formateur dans le cadre de la formation continue) et les séminaires/conférences suivis sur le sujet (comme les réunions des correspondants communication, des réseaux métiers type « Com'on ! », etc.).

III. PROJETS

À partir d'un certain niveau d'implication, il devient utile de présenter ses projets, de la même manière qu'on le fait pour les activités de recherche. Il peut s'agir tout simplement de dire que l'on souhaite continuer à mener les actions déjà entamées (et dans ce cas, on peut expliquer pourquoi on souhaite continuer, ce qu'on en retire et en quoi on pense que c'est utile). Il peut s'agir d'évolutions souhaitées dans les actions menées : inflexion de ligne éditoriale, volonté de toucher d'autres publics, changement de format.

Cela peut aussi concerner des projets de plus grande ampleur. Dans ce cas il est important de donner des éléments de faisabilité et de montrer que l'on a un minimum de connaissance du contexte et des pratiques. Par exemple, le souhait de monter une exposition peut vite se confronter à la question de l'utilisation des lieux ou de la programmation de l'institution où l'on souhaite faire l'exposition.

IV. CONCLUSION

Rappelons que tous les chercheurs ou chercheuses ne font pas de médiation scientifique. Cela n'est pas une obligation mais une possibilité. Quand c'est le cas, la rédaction de cette section du rapport d'activité demande alors du temps et un soin particulier, tant sur le contenu que sur la présentation. Ce rapport va au-delà d'un simple bilan, c'est un véritable outil de communication et de vulgarisation destiné aux rapporteurs. Il reflète non seulement les actions menées, mais aussi les compétences des chercheurs et chercheuses à partager et mettre en valeur leur travail. En ce sens, il devient un indicateur clé de la qualité et de l'impact des initiatives présentées.

La médiation scientifique, souvent chronophage, touche la plupart du temps des audiences limitées ; ce que l'on perd en quantité, on le gagne alors en qualité et profondeur d'interaction. Qu'il s'agisse de discussions lors de la Fête de la science avec une vingtaine de visiteurs, d'un bar des sciences avec dix participants, ou d'une intervention devant une trentaine d'élèves, chaque action compte. L'opportunité d'atteindre un public plus large ou d'apparaître dans des médias nationaux est plus rare. Documenter précisément chaque action dans le rapport permet d'en assurer la reconnaissance et de souligner l'engagement dans la diffusion des savoirs.